



TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU DÉBARCADÈRE

Le projet d'aménagement de l'avenue du débarcadère fait suite à la survenue d'un grave accident en 2018 avec la rupture d'une rambarde le long de l'avenue entraînant une chute. Cet accident a démontré la vétusté des plots et rambardes associés et la nécessité d'intervenir.

Des réunions animées par la commune se sont donc engagées en 2019 avec l'Architecte des Bâtiments de France, la Région et le Département.

Lors de ces réunions, l'architecte des Bâtiments de France a confirmé la nécessité de remplacer la ceinture béton sur la partie haute par des pierres identiques à celles du bas du quai.

Ces réunions ont abouti à la proposition de supprimer les rambardes défectueuses et d'aménager cette partie côté mer de l'avenue par un dallage en granit. Les élus, après écoute des avis émis et aussi concertation très récente avec les services techniques de la Région, envisagent désormais un dallage au même niveau que la chaussée en bitume.

Ce parti pris d'aménagement du quai s'inscrit dans l'esprit d'aménagement des ports bretons.

Cette proposition d'aménagement de la voirie avec une partie en granit complétant un enrobé existant sur le reste de la chaussée va permettre :

- D'offrir une vue ouverte sur la mer et le port,

- De responsabiliser les usagers du quai et de l'avenue en termes de sécurité (il n'est pas question d'y « parquer » les piétons qui pourront profiter de l'ensemble de l'avenue dans le même esprit qu'aujourd'hui). L'expérience des mois de Juillet et Août a d'ailleurs confirmé le principe d'aménagement sans rambardes,

- De permettre, lors de croisements - déjà rares en termes de fonctionnement quotidien - des quelques véhicules ou tracteurs très larges de fonctionner sans problème.

- De conforter l'esprit « port breton » du port de l'île de Batz avec un aménagement du quai en granit en y ajoutant une partie paysagère qui contribuera à embellir l'entrée sur l'île.

Ce projet prévoit d'être complété par des aménagements paysagers de l'autre côté de la rue (coté habitation en fonction des possibilités).

Le projet, présenté avec tous ces principes d'aménagement a été validé par un Conseil Municipal en 2019 (à la majorité moins le refus de participer au vote de Mme Diraison).

Ce projet, mené de concert avec l'Etat, la Région et le Département a aussi été rappelé dans le cadre du projet de l'équipe municipale présenté aux électeurs lors des élections municipales de 2020. Il n'a d'ailleurs pas fait débat durant cette campagne électorale très riche en candidatures, bien que structurant.

Depuis, la commune a scrupuleusement respecté les étapes des marchés publics avec le choix sur la maîtrise d'œuvre, puis de l'entreprise pour la réalisation des travaux, qui seront complétés et financés sous maîtrise d'œuvre de la Région pour le rejointoiement dans sa totalité du mur à hauteur de 100.000 €.

Concernant le coût du projet de 486.000 € HT, l'équipe municipale a pris la précaution d'étaler son financement sur 2 exercices budgétaires, ce qui permet de le réaliser en total autofinancement, sans recours à l'emprunt. Ce coût global n'a rien d'extraordinaire au regard de la nature et de la complexité des travaux en jeu et des matériaux considérés. Les autres investissements de la commune peuvent de plus être menés en parallèle, sans délai, ni impact financier.

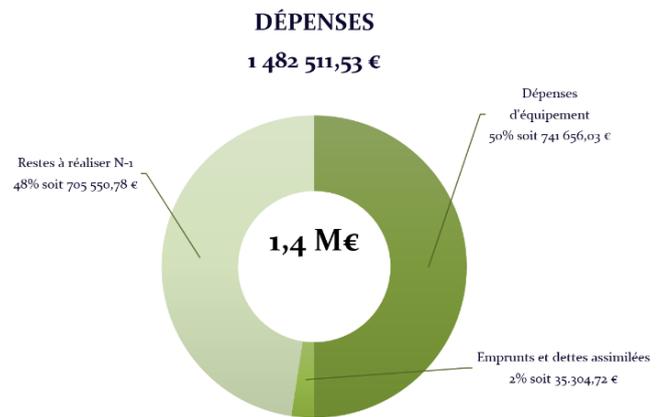
Les travaux commenceront mi-septembre et devraient se terminer à la fin de cette année.

Le « bruit » généré depuis par le collectif début 2021 donne plus l'impression de vouloir remettre en cause le choix réalisé par les électeurs en 2020. Le Maire a reçu lui-même en mairie toutes les personnes qui ont souhaité des informations sur ce dossier. La copie intégrale du dossier de l'aménagement du Débarcadère constitué de 248 pages est d'ailleurs à la disposition de Mme Diraison - qui semble « animer » ce collectif - en mairie depuis le 5 juillet dernier.

Les élus municipaux ont confirmé ce projet à l'unanimité et se tiennent à la disposition, avec le Maire, de tous les habitants de la commune pour répondre bien sûr à leurs questions ou interrogations.

INVESTISSEMENTS 2021 : LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPAUX PROJETS PROPOSES AUX HABITANTS LORS DES DERNIERES ELECTIONS MUNICIPALES

La section investissement 2021 du budget communal traduit cette année en décisions de réalisation les principaux projets proposés aux habitants lors des dernières élections municipales :



1. La réalisation fin 2021 des travaux de l'avenue du débarcadère dont le financement aura été étalé sur 2 exercices budgétaires pour une réalisation sans recours à l'emprunt et en autofinancement à 100% après subventions de l'Etat, la Région et le Département.

2. L'acquisition d'une parcelle derrière la salle Ker Anna et la réalisation d'un plateau multisports pour les écoles et les jeunes de la commune. Nous espérons que le projet pourra être réalisé avant l'été 2022.

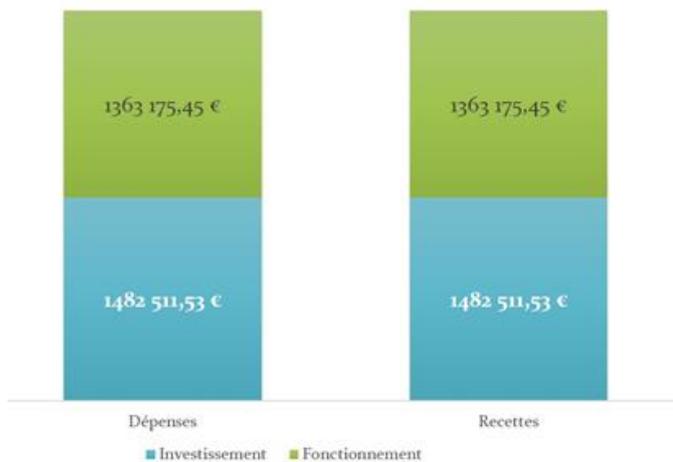
3. L'acquisition d'une autre parcelle à proximité, au Venoc, pour création d'une réserve foncière afin de lancer une étude de réalisation de logements locatifs pour les jeunes familles en activité sur l'île de Batz. Nous connaissons tous les difficultés de se loger pour les jeunes couples avec enfants qui souhaitent travailler sur l'île à l'année ou y résider en permanence. Ce projet sera une réponse concrète avec le but d'offrir plus d'options en location pour garder et attirer des familles avec enfants, également dans une perspective de préserver notre école, et par conséquent notre vie insulaire sociale et économique sur l'ensemble de l'année.

4. La réhabilitation de l'ancien dispensaire derrière la Mairie près du cabinet médical pour la transformation en logement locatif pour famille de jeunes résidents actifs, avec le même objectif que l'aménagement de la parcelle du Venoc ci-dessus.

5. La rénovation des sanitaires de Pors Kernoc

6. La continuation du programme de voirie et de divers travaux d'entretien des bâtiments communaux, ainsi que l'acquisition d'équipements informatique et de mobilier urbain

Au total ce sont près de 1,48 Millions d'Euros qui seront investis (restes à réaliser de 2020 cumulés avec les crédits additionnels de 2021) par la commune pour la mise en œuvre du programme municipal très largement approuvé par les habitants lors des élections municipales de 2020.



REPRISE DES GOÛTERS DU CCAS



Les goûters organisés salle Ker Anna par le CCAS pour les 60 ans et plus, reprendront à partir du dimanche 3/10/21, le pass sanitaire sera exigé.

Une participation de 2,50 € est demandée par personne.

Mesdames Brigitte SIREDEY, Alexia CREACH et Christine PORTANELLI du CCAS seront référentes pour l'organisation de ces rencontres.

Merci de nous faire connaître votre intention d'y participer en prenant contact en mairie au :
02 98 61 77 76.

MAISON TY ENEZ VAZ

Afin d'installer au mieux à Ty Enez Vaz les intervenants médicaux, prochainement l'espace cuisine leur sera dédié.



Une table de consultation sera installée avec un système électrique permettant ainsi à nos Aînés de pouvoir s'installer plus facilement.

Après réaménagement, les associations disposeront de la salle de réunion.

Un planning d'occupation de la salle par les associations sera établi.

DÉCÈS DE M. MARCEL L'HOSTIS



Marcel L'Hostis, qui vient de nous quitter, a été maire de la commune durant deux mandatures. Il a été élu en 1977 avec une équipe entièrement nouvelle avec de fortes ambitions dans le domaine agricole et maritime.

Mais l'année suivante, en mars 1978, une terrible catastrophe, la marée noire de l'Amaco Cadiz a cassé l'élan. Tout cela n'a pas été que négatif, il y a eu de nouvelles idées qui ont germées à savoir au niveau du transport maritime, l'idée d'une barge de transport de marchandises qui a révolutionné l'économie générale de l'Île de Batz.

Parallèlement à cela, les deux corporations agricole et maritime ont su s'allier pour la venue de cette barge et créer ainsi les infrastructures portuaires nécessaires.

La gestion de la marée noire par les élus et les administratifs, dont Louis Argouarc'h, a été menée de main de maître.

Les indemnités reçues ont permis de mettre en œuvre les projets d'envergure : enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, création de la

station d'épuration et mise en œuvre de l'assainissement collectif, ...

Marcel L'HOSTIS durant ces douze années de mandature a donc laissé son empreinte ce qui a permis à l'économie de l'Île de Batz de se tourner vers l'avenir.

Marcel L'HOSTIS, tu as bien servi notre commune ; celle-ci te sera éternellement reconnaissante de ce que tu as fait. *Guy CABIOCH - Maire de l'ÎLE-DE-BATZ*

DES NOUVELLES DE LA LANTERNE DU PHARE



Contrairement à ce qui a été indiqué dans l'article du Télégramme du 1^{er} septembre ; les Phares et Balises de Brest nous ont informés en avril dernier que le contexte sanitaire de ces derniers mois avait engendré de l'indisponibilité dans leurs équipes et un

retard dans leur plan de charge annuel. Aussi, ils sont contraints de repousser le début du remontage de la lanterne du phare au mois d'avril 2022.

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Le secrétariat de mairie est ouvert au public lundi, mardi, jeudi et vendredi

De 9 h à 12 h & de 14 h à 16 h
Téléphone : 02.98.61.77.76

Courriel :

mairie.iledebatz@orange.fr

Site Internet : www.iledebatz.com

Les comptes rendus des conseils municipaux sont accessibles sur le site internet Rubrique « Vie municipale »

DECHETTERIE

Mardi – Mercredi – Jeudi 15 h 30 à 17 h 30

Samedi 13 h 30 à 16 h 30

ORDURES MENAGERES

Ramassage tous les lundis

Renseignements au 02 98 69 10 44

PIEGEAGE DES NUISIBLES



Des pièges à rats et souris ainsi que les appâts sont à votre disposition en mairie.

ÉTAT CIVIL



MARIAGES

2019

⌘ Claude PRIGENT et Caroline LE ROUX le 14 septembre

2020

⌘ Fabien ARON et Laura GAUTIER le 5 septembre

⌘ Eric SEITE et Lisa LAURANS le 12 septembre

2021

⌘ Jean-Marc GUERLUS et Sophie DUCHÂTEL le 3 avril

⌘ Cédric MONCUS et Laurence GUIBOURT le 14 mai

⌘ Olivier COSTEL et Catherine GARCIA le 7 août

⌘ Matthieu PIRON et Lily SAALBURG le 12 août

⌘ Quentin BIHAN et Elyse ARANDA le 14 août

⌘ Guiliam MEUNIER et Aurélie LEDANOIS le 4 septembre



DECES

2019

⌘ Nelly PAUGAM le 9 septembre à l'âge de 54 ans

⌘ Joël GALLOU le 26 septembre à l'âge de 79 ans

⌘ Yves TANGUY le 4 octobre à l'âge de 75 ans

2020

⌘ Jeanne PONDAVEN veuve LE VERN le 25 mars à l'âge de 86 ans

⌘ Gérard CREACH le 25 avril à l'âge de 66 ans

⌘ Paule BOUBENEC épouse MÉVEL le 17 mai à l'âge de 80 ans

⌘ Jeannie MONCUS veuve LE SAOUT le 8 juillet à l'âge de 96 ans

⌘ Jean PRIGENT le 15 juillet à l'âge de 86 ans

⌘ Marie CHAPALAIN veuve VIOLANT le 6 août à l'âge de 86 ans

⌘ Jackie CREACH le 23 octobre à l'âge de 64 ans

⌘ Jacky LEROY le 11 décembre à l'âge de 70 ans

2021

⌘ Marie GARO veuve ABIVEN le 1^{er} janvier à l'âge de 85 ans

⌘ Anne Marie DANZÉ veuve CASTEL le 19 janvier à l'âge de 85 ans

⌘ Michel FOSSET le 25 février à l'âge de 80 ans

⌘ François PONCHELET le 3 mai à l'âge de 78 ans

⌘ Jean-Maurice DAURIAC le 20 juillet à l'âge de 82 ans

⌘ Marie CRENN veuve LOERCH le 10 août à l'âge de 87 ans

⌘ Daniel BONIFACE le 11 août à l'âge de 92 ans

⌘ Jean TANGUY le 30 août à l'âge de 87 ans